

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 10 décembre 2022 à 17h00, à la
Maison Vallier**

Présidence du Conseil général : M. Jérémie Veillard

Présences :	Effectif :	24	Sont excusés :	Mme Michèle Charpié Dewarrat
	À l'appel :	21		M. Luca Bertola
	Excusés :	3		M. Julien-Henri Martin

Sont également présents :

M. Michel Froidevaux, Président du Conseil communal
Mme Isabelle Garcia, Vice-Présidente du Conseil communal
M. Joël Boulogne, Secrétaire du Conseil communal
M. Jean-Bernard Simonet, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Christelle Petermann, Comptable
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2022 (pages 1 à 8)
3. Nomination d'un.e président.e du Conseil général pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023 en remplacement de M. Jérémie Veillard, élu au Conseil communal
4. Nomination d'un.e membre à la commission des Services industriels et des travaux publics (SITP) en remplacement de M. Jérémie Veillard élu au Conseil communal
5. Nomination d'un.e. membre au Conseil d'événements scolaires communal (CESC) en remplacement de M. Jérémie Veillard élu au Conseil communal
6. Nomination d'un.e membre à la commission d'Environnement, du trafic, de l'urbanisme et des domaines (ETUD) en remplacement de M. Angelo Chittani, démissionnaire
7. Examen et adoption du budget 2023
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 33'000.- pour le renouvellement du système de télégestion du service des eaux (pages de 9 à 11)
9. Point en suspens – informations du Conseil communal
10. Divers

1. Correspondance - Appel

M. J. Veillard, Président :

Il est actuellement 17h00.

J'ai le plaisir d'ouvrir notre Conseil général de ce soir et vous souhaite une cordiale bienvenue. Nous allons commencer par le point 1, correspondance et appel.

Correspondances :

- Lettre de démission de la commission ETUD de Monsieur Angelo Chittani
Lecture de la lettre par M. J. Veillard
- Lettre de démission du Conseil général et des commissions SITP et CESC de Monsieur Jérémie Veillard
Lecture de la lettre par M. L. Demarta

Nous pouvons passer à l'appel. Je passe la parole au secrétaire.

Appel selon la liste des présences par M. A. Chittani

Sont excusés : Mme Michèle Charpié Dewarrat
M. Luca Bertola
M. Julien-Henri Martin

À l'appel : 21 personnes présentes, 3 excusés. La majorité absolue est à 11.

M. J. Veillard, Président :

Information importante : Au niveau du budget, au sujet de l'arrêté nous devons voter au 2/3. La majorité au 2/3 est à 14.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2022

M. J. Veillard, Président :

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

M. J. Veillard, Président :

Cela ne semble pas être le cas. Je remercie sa rédactrice. Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 1^{er} septembre 2022 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous approuvez ce procès-verbal.

3. Nomination d'un.e président.e du Conseil général pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 en remplacement de M. Jérémie Veillard, élu au Conseil communal

M. J. Veillard, Président :

Est-ce que l'un des deux groupes souhaite prendre la parole ?

Mme G. Humbert-Droz :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR propose la candidature de Madame Brigitte Gyger au poste de présidente du Conseil général.

M. J. Veillard, Président :

Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole pour une autre proposition ? Si ce n'est pas le cas, je vous prierai de remercier et d'applaudir Madame Brigitte Gyger.

4. Nomination d'un.e membre à la commission des Services industriels et des travaux publics (SITP) en remplacement de M. Jérémie Veillard élu au Conseil communal

M. J. Veillard, Président :

Est-ce que l'un des deux groupes souhaite prendre la parole ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR à le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Cédric Fuchs en tant que membre de la commission SITP à partir du 1^{er} janvier 2023.

M. J. Veillard, Président :

Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole pour une autre proposition ? Si ce n'est pas le cas, merci d'accepter cette proposition avec des applaudissements.

5. Nomination d'un.e membre au Conseil d'événements scolaires communal (CESC) en remplacement de M. Jérémie Veillard élu au Conseil communal

M. J. Veillard, Président :

Est-ce que l'un des deux groupes souhaite prendre la parole ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR à le plaisir de vous proposer Monsieur Cédric Fuchs en tant que membre du Conseil d'évènements scolaires (CESC) à partir du 1^{er} janvier 2023.

M. J. Veillard, Président :

Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole pour une autre proposition ? Si ce n'est pas le cas, merci d'accepter cette proposition avec des applaudissements.

6. Nomination d'un.e membre à la commission d'Environnement, du trafic, de l'urbanisme et des domaines (ETUD) en remplacement de M. Angelo Chittani, démissionnaire

M. J. Veillard, Président :

Est-ce que l'un des deux groupes souhaite prendre la parole ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR à le plaisir de vous proposer Madame Laila Cinotti en tant que membre de la commission ETUD.

M. J. Veillard, Président :

Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole pour une autre proposition ? Si ce n'est pas le cas, merci d'accepter cette proposition avec des applaudissements.

7. Examen et adoption du budget 2023

M. J. Veillard, Président :

Le Conseil communal souhaite il prendre la parole ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord merci. Voici en deux mots ce qu'il y a de spéciale dans la présentation de ce budget 2023. Nous dérogeons au frein à l'endettement. Pour cela, dans l'arrêté en question il s'agira d'obtenir une approbation qui s'élève au 2/3, soit 14 voix pour cet arrêté, sans quoi il ne sera pas accepté et nous n'aurions pas de budget pour 2023. Il nous semblait important de vous le communiquer. Pour le reste, je n'ai pas de commentaire à faire. Les différents rapports figurent dans le dossier, je répondrai aux éventuelles questions durant la lecture du budget.

M. J. Veillard, Président :

Merci beaucoup, est-ce qu'une Commission ou un parti souhaite prendre la parole ? Pouvons-nous passer à une lecture du budget ?

Lecture du budget par M.M. Froidevaux

M. M. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai été un petit peu dérouté que les groupes ne prennent pas position sur l'entier avant d'entrer dans les détails. Etant donné qu'on me laisse l'opportunité de poser des questions je la saisis. Elle est en lien d'une part avec les investissements et d'une autre avec le financement de VARO. Je parle des CHF 100'000.- qui ne sont plus dans le compte de fonctionnement.

Alors, je souhaiterais que le Conseil communal s'exprime pour savoir pourquoi.

Est-ce une modification de l'interprétation de la convention ? Est-ce une modification de la convention ? Une autre exigence ? Et puis finalement quelle est la stratégie de la commune pour faire face à ces CHF 100'000.- de moins dans le compte de fonctionnement alors que nous avons des charges d'intérêts qui augmentent, des charges d'énergies qui augmentent et des charges de personnel qui augmentent. Donc finalement ce n'est pas un très bon exercice financier.

Et puis d'autre part sa stratégie sur la manière dont il va prioriser, mettre en œuvre les projets qui vont devoir être soumis, sachant que si nous avons CHF 100'000.- par an pour des projets et que nous devons passer par un processus politique normal, il faudrait entre « se dépêcher » sachant que dans le budget d'investissement je ne vois rien qui est identifié comme projet payé par VARO (par ce fond) et que le prochain Conseil général est au 1^{er} trimestre avec 40 jours de délai référendaire, mettre en place et avoir des factures finales sur l'année 2023, j'ai très peur que finalement ces CHF 100'000 CHF ne soit plus la somme réellement reçue par notre commune. Et puis j'imagine aussi que mes collègues du Conseil général seront aussi intéressés à participer et à prioriser les projets que nous voulons faire. Je voulais connaître la position du Conseil communal et quels étaient (s'il y en a déjà) les projets qui pourraient être financés avec ça.

Et puis d'autre part, au niveau des investissements, je voulais juste mentionner à titre personnel que je suis un peu déçu de voir qu'on a repoussé au calendrier la mise en place des vélos en libre-service voté en 2020. Et puis d'autre part dans le même sens que les projets qu'on va pouvoir financer avec le fond VARO, c'est d'inviter le Conseil communal à faire une liste finalement surtout dans le cadre énergétique et climatique actuel, de voir la liste de tous les assainissements énergétiques possibles sur le patrimoine bâti de notre commune. Merci.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Merci pour vos questions concernant les investissements et VARO. Nous recevons effectivement par convention, CHF 100'000.- par année et sommes en collaboration étroite avec l'entreprise VARO concernant cette somme.

Vous avez certainement constaté dans les budgets des années précédentes qu'il y figure des tranches pour soutenir les différentes actions ou entretiens sous le chiffre 45 dans les différents chapitres et VARO a souhaité que nous utilisions dorénavant ces CHF 100'000.- sous forme d'attribution à un projet plutôt que d'aider les finances communales à « boucher » des trous ou aider à des petites réalisations. Nous avons pris actes et nous nous sommes engagés à œuvrer dans ce sens. Ces CHF 100'000.- seront attribués à des projets supérieur ou inférieur à cette somme. Nous disposons d'une certaine flexibilité de la part de l'entreprise VARO et donc comme ce n'est plus du fonctionnement nous sortons de ce compte.

Dans les CHF 496'000.- d'excédent de charges, si nous avons laissé VARO là-dedans, nous aurions CHF 100'000.- de moins d'excédent de charges mais cela figure dans les investissements et nous réaliserons des projets d'entente avec VARO sur le plan communal à hauteur de CHF 100'000.-. Voilà, j'espère avoir répondu à cette question.

M. M. Geissbühler

Donc, finalement par rapport à ce qui est noté dans la convention, étant donné que c'est le Conseil général qui est compétent pour accepter des dons ou des lègues, s'il y a une modification de la convention j'imagine que cela aurait dû passer par nous.

Finalement la question là-dedans, c'est quelle est la force de VARO dans les projets ? Et financièrement, est-ce que VARO verse CHF 100'000.- à un fond qui est premièrement en main communal et ensuite réparti ? Où est-ce qu'il finance le projet en direct sans passer par un fond ? Et du coup, n'y a t'il pas possibilité de rien faire pendant deux ans mais de faire un projet à CHF 200'000.- l'année d'après ? Où s'il ne le verse pas en direct, le reste est perdu pour la Commune ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Nous effectuons les projets et ils sont financés sur présentation de ce que nous avons effectués. Ce n'est pas un fond mais une convention, donc pas un don voilà où est la différence. En terme de donation par exemple, nous avons l'aide aux sinistrés en rapport au 22 juin 2021, dont l'arrêté que nous vous avons présenté pour l'acceptation et l'utilisation de la donation. Mais ici, il s'agit d'une convention qui par ailleurs a été acceptée par le Conseil d'Etat. Nous fonctionnons donc sur un terrain d'échange connu par tous par rapport à cet argent. Nous sommes libres d'utiliser cet argent à conditions que ce soit pour des projets. J'espère avoir pu être clair. Il y avait aussi le volet des vélos en libres services. Nous vous informons que suite à un examen minutieux avec la comptable et l'administrateur, il a été décidé de repousser cette dépense afin de limiter l'excédent de charge.

Concernant la liste d'assainissement, nous avons le plan des énergies qui est en cours. Dans ce plan, nous traiterons comment chaque maison est chauffée, combien sont chauffées au mazout, avec une pompe à chaleur (PAC), avec le chauffage à distance (CAD) et nous irons plus loin qu'une simple liste. Avec une analyse approfondie pour chaque bâtiment, ce qui nous permettra du point de vue du règlement des constructions, qui doit également être revu tout comme le plan des énergies dans le cadre du PAL et nous aurons les outils à dispositions pour modifier et adapter ce règlement des constructions. Pour par la suite demander par exemple lors d'une nouvelle construction, d'avoir des bornes de chargement dans les garages, etc. Nous irons dans ce sens-là de l'environnement, cela fait partie de notre plan. J'espère avoir répondu à votre question. Merci.

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, nous tenons à remercier notre comptable Christelle Petermann, l'administrateur Raphaël Constantin, les conseillers communaux et la commission financière. Ensemble, ils ont su mener à bien l'établissement du budget, un exercice très délicat et d'autant plus difficile que notre marge de manœuvre est limitée, ce qui n'est pas nouveau, et particulièrement ardu à la suite des inondations du 22 juin 2021 ou encore en raison de la crise économique liée à la situation géopolitique.

Ce 7e budget établi sous MCH2 est largement déficitaire, un déficit qui atteint 5.29% des charges d'exploitations. Voici quelques éléments, parmi d'autres, qui expliquent cette situation.

L'augmentation du prix de l'électricité annoncée pour 2023 ainsi que des combustibles est budgétisée globalement à CHF 46'000.-.

La subvention de VARO de CHF 100'000.- doit dorénavant servir à la réalisation des projets et n'est donc plus attribuée au compte de fonctionnement pour contribuer au financement de l'entretien de notre patrimoine administratif.

Concernant la scolarité obligatoire, nous constatons que le montant des frais par élève est pratiquement identique au budget 2022, mais, qu'en raison d'une hausse du nombre d'élèves de Cressier, la part communale au Syndicat de l'ÉOREN augmente globalement de CHF 65'000.-. D'autre part, les subventions en faveur de l'accueil parascolaire seront supérieures de CHF 25'000.-.

Quant à la sécurité sociale, les hausses de la part communale aux subsides LAMal de CHF 47'000.- et de la subvention de l'accueil préscolaire de CHF 15'000.- sont partiellement compensées par la diminution de la part communale à l'aide sociale de CHF 35'000.-.

Les charges plus importantes au niveau de l'aménagement du territoire de CHF 52'000.- sont dues à la part salariale de l'ASP pour l'urbanisme et au montant supérieur budgétisé pour les consultations juridiques.

Les secteurs que nous pouvons maîtriser et où il est possible de réaliser des économies concernent presque exclusivement l'entretien de notre patrimoine. Les travaux prévus en 2023 liés au Château, à la Maison Vallier, au bâtiment parascolaire, au bâtiment et terrain des Prélards, à la cabane de la Raisse, à l'Ancien stand et au Collège ainsi que ceux portant sur l'entretien des routes et des ouvrages d'aménagement sont à notre avis tout à fait judicieux. Les montants budgétés restent dans la fourchette des prévisions des années précédentes.

Par ailleurs, c'est avec satisfaction que nous prenons connaissance que le montant global à recevoir dans le cadre de la péréquation financière et de la compensation des charges sera supérieur de quelques CHF 43'000.- par rapport au budget 2022.

Quant au budget des investissements, il est à relever que l'installation du CAD doit être accélérée afin de remplacer, d'ici l'automne 2023, l'installation provisoire montée au centre du village suite aux inondations du 22 juin 2021. Profitant de l'ouverture des routes, il est tout logiquement décidé d'y poser le PGEE là où ce n'a pas encore été réalisé.

L'ensemble de ces travaux se monte à CHF 5'531'000.-, dont CHF 3'085'000.- concernent des chapitres autofinancés. Le solde de ces investissements à raison de CHF 2'466'000.- ne permet toutefois pas de respecter le règlement communal sur les finances relatives au frein à l'endettement. Dès lors, il est indispensable d'accepter de renoncer au respect de la limite fixée pour 2023, ce qui est autorisé une fois par période administrative selon l'article 5 dudit règlement.

Encore un mot concernant les indicateurs financiers. L'excédent de charges de CHF 496'785.- du budget de fonctionnement 2023 est considéré sans surprise comme exagéré compte tenu du degré de couverture des revenus déterminants. La fortune communale, heureusement bien reconstituée, nous permet d'absorber cet excédent de charges.

Notre taux d'endettement net et notre part des charges d'intérêts continuent d'être qualifiés de « bon ». La part du service de la dette est toujours « acceptable », tandis que la dette brute par rapport aux revenus est considérée étant « moyen ».

Finalement, notre taux d'autofinancement ainsi que le poids des intérêts passifs continuent d'être « faibles ». Bref, nos indicateurs financiers restent globalement très bons par rapport à la moyenne cantonale.

Toutefois, l'avenir financier nous inquiète très fortement. Selon le plan financier des tâches des 4 prochaines années, les excédents des charges prévisionnels dépasseront les CHF 600'000.- dès l'exercice 2024, ceci principalement en raison de l'augmentation de l'amortissement du patrimoine administratif ou encore des charges financières.

Cela dit, le groupe PLR acceptera le budget de l'exercice 2023 tel que soumis ce jour et réitère ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et à sa présentation détaillée et bien commentée. Merci de votre attention.

M. M. Grandjean :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ensemble pour Cressier a examiné le projet de budget 2023 lors de sa séance de préparation. Le rapport de la Commission financière et du Conseil communal sont clairs et décrivent avec précision les choix qui ont été faits. Pour le budget de fonctionnement, l'indexation des salaires de 2% comme préconisé par le canton est un minimum car l'inflation est plutôt proche de 3%. Le fait que la subvention VARO n'apparait plus dans le budget de fonctionnement n'est pas trop importante puisqu'elle devra être utilisée pour un vrai projet et non pour la réduction du déficit.

Nous demandons aux commissions et au Conseil communal d'être créatifs pour définir ces projets encore en 2023. La dépense de 100'000 frs ne s'improvise pas si facilement. Les charges imposées par le Canton n'apportent pas de commentaires. Les entrées fiscales prévues pour 2023 sont très proches de celles prévues pour 2022 donc montrent une certaine prudence que nous saluons. Le budget de fonctionnement répond aux exigences légales quant au frein à l'endettement.

Autant nous sommes d'accord de respecter ce frein concernant le fonctionnement, autant cela nous laisse dubitatif quant au budget des investissements. Ce terme frein à l'endettement devrait être remplacé par frein à l'endettement climatique. Est-ce que donner à nos petits enfants des finances saines pourra compenser 3 degrés de réchauffement climatique ?

Le chauffage à distance qui doit avancer rapidement pour pouvoir enlever le container bleu en face du Tilleul va imposer d'ouvrir les rues centrales de notre village. Quand cela sera fait. On devra aussi moins donner d'argent à Monsieur Poutine pour le mazout utilisé alors que l'énergie de la raffinerie part dans l'air. Ce chauffage à distance ne grève pas nos finances mais les tuyaux de l'eau et l'égout eux si. Et ils sont largement plus vieux que moi.

Nous soutenons vivement ce choix déroger au frein à l'endettement en 2023 pour rénover ces tuyaux en même temps que la route est ouverte. Ce sera un challenge pour les services de la commune de tout synchroniser en essayant d'éviter les trous lors de la fête du vin nouveau.

Nous devons aussi chaleureusement remercier l'administration, la Commission financière ainsi que le Conseil communal pour le travail accompli lors de ces temps difficiles.

Ensemble pour Cressier va accepter ce budget 2023 avec la clause de dérogation au frein à l'endettement climatique comme demandé.

Lecture de l'arrêté du Budget 2023 par M. J. Veillard

M. J. Veillard, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté avec la mention liée au frein à l'endettement sont priés de se manifester en levant la main. Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal remercie le Conseil général pour leur confiance.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 33'000.- pour le renouvellement du système de télégestion du service des eaux (pages de 9 à 11)

M. J. Veillard, Président :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'entrée en matière est-elle combattue ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'une commission souhaite prendre la parole ? Au nom de la commission SITP je prends la parole. La commission SITP ne s'est pas réunie pour ce budget d'entente avec M. Jean-Bernard Simonet et moi-même, dont je suis le président de commission. Etant donné que le document était très bien expliqué, nous n'avons pas jugé nécessaire de se réunir. La commission SITP recommande l'acceptation de ce budget de CHF 33'000.-.

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a examiné la demande de crédit d'engagement de CHF 33'000.- relative au renouvellement du système de télégestion du service des eaux. La modernisation et l'adaptation du système d'exploitation du service des eaux par Eli10 SA dans lequel notre système sera également intégré sont d'une nécessité absolue. La répartition des coûts entre les communes selon le nombre d'automates est judicieuse.

Relevons encore qu'il s'agit d'un crédit autofinancé qui a été inscrit au budget des investissements 2023 que nous venons d'accepter. C'est donc à l'unanimité des membres présents que la Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit de CHF 33'000.-.

M. L. Demarta :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance de ce dossier. Nous souscrivons volontiers à la nécessité de procéder à cet investissement. En effet, il était déjà prévu en 2021 mais les inondations ont fait passer cet investissement aux oubliettes. Il était temps de le dépoussiérer ! Ce d'autant plus que l'obsolescence du matériel augmente sensiblement le risque de piratage ou de

défaillance. Notre groupe recommande donc de ne pas surseoir plus longtemps, et soutien cette demande de crédit. En vous remerciant.

Lecture de l'arrêté par M. J. Veillard

M. J. Veillard, Président :

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Point en suspens – informations du Conseil communal

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Un petit retour de la part du Conseil communal sur les événements de l'année en fonction de nos dicastères. Au niveau de l'administration aucun changement marquant. Au niveau des finances, l'établissement du budget n'a pas été simple. Egalement dans le cadre du budget, les investissements (CAD, PGEE, protections contre les crues) je ne vous cache pas que ceci nous fait soucis. Cela fait 2 fois cinq millions à investir. Cinq millions pour le CAD et le PGEE et 5 millions pour la protection contre les crues. C'est un long processus qui est en train de se faire. Le Canton, la Confédération et différents mandataires sont impliqués et ils ont besoin de pas mal de temps pour étudier les propositions. Ils proposent également des modifications pour obtenir plus de subventions. C'est un processus qui est assez compliqué.

Au niveau des transports, d'ici la fin de l'année les arrêts de bus aux Malpierres (sur la RC5) seront en service et ils seront conformes à la LHand. Comme c'est déjà le cas des arrêts de bus au Sansfoin. Resteront encore à réaliser les travaux pour les arrêts de bus au niveau de la gare. Et les travaux d'amélioration, toujours dans le cadre de la LHand, pour une partie en tout cas, car c'est plus compliqué que ça, sont repoussés jusqu'en 2028. Il y a des subventions qui s'arrête en 2028, principalement concernant les arrêts de bus. Le Grand conseil est entrain de réfléchir à un report de la date limite pour toucher les subventions concernant les arrêts de bus. Ils ont prévu le 31 décembre 2023 et parle maintenant de 2024. Voilà les informations qui ne sont actuellement pas définitives. Il y a des changements, des réflexions, des reports qui sont encore en vue au niveau des transports. J'en ai terminé pour mes dicastères et passe la parole.

M. J. Boulgone, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au niveau du Château, le raccordement au CAD a été fait, la mise en séparatif des canalisations dans la cour du château, la peinture dans les escaliers de l'entrée et le hall d'entrée et également la mise à neuf de la façade ouest de la crèche en respectant largement le crédit accordé.

A la Maison Vallier, le raccordement au CAD est également terminé et nous avons enfin pu terminer les travaux « après inondations », de nombreuses rénovations étaient à faire.

Au collège, comme parler lors d'un Conseil général récent, la pose des caméras de surveillance a été effectuée. Pas de nouvelle, bonne nouvelle et c'est calme. Il a également été refait le marquage de la place de sport extérieur qui en avait vraiment besoin.

Et en ce qui concerne la sécurité, suite à l'accord du Conseil général pour l'engagement d'un nouvel agent de sécurité, Monsieur Raphaël Bourquin prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2023.

Nous vous informons qu'un cours de sensibilisation pour les jeunes cyclistes en collaboration avec la police Neuchâteloise a eu lieu. Merci de votre attention.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je vais démarrer avec le dicastère de la culture, sport et loisirs. Je tiens tout d'abord à remercier toutes les sociétés locales qui ont animés tout au long de l'année notre village. Et plus spécialement avec les festivités du jumelage Fegersheim. Dans la mesure du possible la Commune a comme à son habitude apporté son soutien. J'aimerais relever deux toutes nouvelles manifestations qui ont eu lieu cette année et qui je l'espère vont perdurer dans le temps. Ces dernières ont eu un grand succès et c'était pour elles leurs premières éditions dans notre village. Il s'agit de la manifestation du salon du livre (I-lire Edition) ainsi que le spectacle de danse de L'Entre2Danse. Des sincères félicitations vont également à l'association Cressier Sport 2019 pour son ascension en 3^{ème} ligue durant cette année.

Au niveau du dicastère de l'urbanisme, quelques informations, statistiques, chiffres et nombre de dossiers.

En 2020 si nous prenons tous dossiers confondus, le service technique a dénombré 90 dossiers, au niveau des panneaux solaires photovoltaïques, nous avons reçu 16 demandes, au niveau des pompes à chaleur (PAC) nous avons eu 9 dossiers et au niveau du chauffage à distance (CAD) qui n'était pas encore présent 0 dossier.

En 2021 nous avons pu observer une légère hausse avec 94 dossiers. 9 dossiers panneaux solaires, 12 dossiers pompes à chaleur et le CAD a démarré avec 5 dossiers.

Cette année 2022, en date du 5 décembre nous nous retrouvons avec un total de 115 dossiers pour le service technique, 21 dossiers de panneaux solaires, 19 dossiers PAC et 14 dossiers pour le CAD.

Je profite également de l'occasion pour remercier Mesdames Marielle Rindlisbacher et Chloé Châtelain du Service technique pour leur travail. Les dossiers deviennent de plus en plus compliqués grâce ou à cause des règles de plus en plus nombreuses, plus ou moins compliquées mais surtout plus strictes.

En ce qui concerne le plan d'aménagement local et le plan communal des énergies, le travail est en cours avec la commission PAL pour le plan d'aménagement local et la commission ETUD pour le plan communal des énergies. Je me ferais un plaisir de vous donner de plus amples informations lors du prochain Conseil général.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le carrefour RC5 Malpierrez sera ouvert à la circulation dès le lundi 19 décembre 2022 ainsi que les arrêts de bus (Malpierrez). Chemin des Malpierrez Sud, le chantier sera également ouvert le lundi 19 décembre 2022 et la suite des travaux du carrefour Argilles – Malpierrez reprendront dès le 23 janvier 2023.

Les travaux CAD : Les travaux sur la RC5 entre la Rue des Prélards et la Rue Gustave-Jeanneret débuteront dès le 23 janvier 2023 pour 3 à 4 semaines. Ils se poursuivront ensuite sur le Chemin des Prélards Est.

Concernant le service des eaux, nous avons une bonne collaboration avec l'entreprise Eli10 SA. Certes tout n'est pas parfait mais nous sommes en bonne voie. Nous nous voyons une fois par mois pour des discussions générales entre Cressier, Le Landeron et Eli10. La qualité de l'eau sur le territoire communale est bonne et les résultats des analyses périodiques sont affichés sur le site internet de la Commune.

Quelques mots concernant le Syndicat de la Châtellenie. Vous savez que nous étions sur un grand chantier d'à-peu-près CHF 6'000'000.- concernant la remise à niveau de la STEP. Les travaux de mise à niveau, d'installations de traitements arrivent à leurs fins. Le traitement des eaux usées donne de très bon résultats selon les deux premiers mois de mise en service des nouvelles installations. Et puis Ins et Müntschemier entreront dans le syndicat dès le 1^{er} janvier 2024.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Voici les dates des séances du Conseil général pour 2023 :
02.02.2023 / 30.03.2023 / 25.05.2023 / 22.06.2023 (Comptes) / 02.12.2023 (Budget)

10. Divers

Mme F. Maire :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais au nom du CAP vous rappeler que le CAP sera présent aux cabanes de Noël du Landeron en date du 16 décembre 2022 et tiendra un stand de crêpes.

M. R. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par rapport à la catastrophe dont nous avons été victimes en 2021, vous venez de nous annoncer qu'un montant de CHF 5'000'000 a dû être déboursé. En revanche, je tenais à vous informer de la peur des habitants du haut du village, plus particulièrement lors du dernier orage où l'eau est arrivée

à 50cm du bord du ruisseau. Car nous n'avons aucune idée de comment la suite des événements va se dérouler.

A la carrière, tout est encore « n'importe comment ». Nous, habitants du village avons pensés à l'idée, dans la mesure du possible, de faire un lac qui ferait baisser le niveau d'eau du ruisseau. Toujours sur le haut du village, à qui appartiennent les murs du ruisseau ? Au niveau des assurances, d'après ce que j'ai entendu, il paraît que la commune ne peut pas s'assurer pour une catastrophe.

J'ai également entendu que la Confédération a pu débloquer des milliards pour des catastrophes qui se sont passées en Suisse, des dons sont offerts aux pays étrangers mais rien n'est fait pour la Commune de Cressier qui est dans une mauvaise passe, dans un déficit. Pourquoi est-ce que la Confédération n'a pas de compte pour nous aider ?

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant ces catastrophes, vous êtes très certainement au courant que les travaux ont été effectués. Les mesures d'urgences ont elles aussi été réalisées et ceci pour plus de CHF 3'600'000.- qui ont été payés par la Commune. Concernant l'Ecluse, il est clair que ça fait partie des mesures d'urgences et de protections des crues qui sont actuellement à l'étude. Une 1^{ère} version que nous avons reçue a été refusée par la Confédération et nous sommes en train de discuter avec l'Etat pour une 2^{ème} version. Pour savoir si nous devons prendre des mesures simples, moyennes ou extrêmes. C'est-à-dire que si nous voulons faire un mur de retenu de 80 cm ou 1m50. Voilà pour l'instant ce qui est discuté pour cette 2^{ème} version.

Encore concernant L'Ecluse, l'armée nous avait fait un bac de rétention provisoire qui sera agrandi, pour qu'en cas d'une future catastrophe que les gravas soit maintenus à cet endroit-là et qu'uniquement l'eau puisse traverser le village.

Concernant les ruisseaux, ils sont de propriétés communales (lits, parois, berges). C'est à la Commune de les entretenir. Pour ce qui est des assurances, à part les bâtiments, il n'y pas d'assurance sur le domaine public en cas de dégâts naturels et autres.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En complément sur la question des fonds d'aides en cas de catastrophes. Nous sommes sans un Etat de droit, il y a des lois et nous devons les appliquer. Donc la participation est la suivante : 35% confédération, 35% canton et 30% commune. Que la commune soit petite ou grande le pourcentage reste le même.

Nous sommes actuellement en train de trouver une solution afin d'alléger cette facture afin de l'étaler dans le temps. Mais la protection des personnes et des biens, il y a quand même une certaine pression, pour éviter d'attendre 15 ans pour se sentir protégé dans ce village. On met une certaine pression. Il y a des contacts qui sont pris dans le monde financier pour essayer d'alléger cette charge de 5 millions. Je rappelle, 5 millions, il faut retrancher encore les subventions là-dessus, mais on

n'aura pas que 30% des 5 millions à payer mais plus, parce que le schéma des « 35, 35, 30 (%) » ne s'applique pas sur tous les domaines, sur tous les travaux qui seront menés.

Par exemple, pour ce qui est des routes communales, c'est 100% à charge de la commune. Le Canton et encore moins la Confédération n'interviendront sur les routes communales. Nous sommes encore en train de travailler pour voir quel chemin nous allons prendre afin de nous en sortir le mieux possible. Il est très important pour nous que pendant les « X » prochaines années (5 ou 6 ans) il y ait d'autres investissements qui soient faits, que simplement la protection contre les crues. On veut vivre dans un village où il soit possible de l'aménager ou encore de l'améliorer. Cela va être très difficile, on le sait. Voilà l'état d'esprit du Conseil communal et les contraintes qu'il subit.

M. R. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous allons toucher des sous certes, mais je ne trouve pas normal qu'en Suisse, nous aidons partout, mais pas chez nous. Plusieurs communes ont été touchées et malheureusement la Confédération ne fait rien. C'est malheureux que des villages comme Cressier doivent s'endetter dû à des catastrophes dont elles ne peuvent rien. Je trouve dommage qu'on n'ait pas plus d'aides.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Nous recevons ce que tu transmets Raymond. J'amène l'élément suivant : Damien Cottier, Conseiller national : avait soulevé l'année passée un point lors d'une séance suite aux événements pour rendre un constat au Conseil Fédéral et le rendre attentif aux catastrophes et que potentiellement elles peuvent se rapprocher les unes par rapport aux autres et qu'il n'y a pas assez d'aides pour les petites entités mais également pour les personnes qui sont touchées. Je ne sais pas où en est ce dossier mais des personnes travaillent pour interpeller nos autorités nationales.

M. M. Grandjean :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'ADC possède 21 panneaux blancs d'expositions qui sont sous la scène. Ils ont été utilisés 2 à 3 fois dans cette salle pour des expos de peintures. Le problème est au niveau de l'éclairage. Il y a un rail, mais je crois qu'il n'y a plus rien dedans. Est-ce que quelque chose est prévu pour l'éclairage ? Car actuellement il n'y a que 4 prises.

M. J. Boulogne, Conseiller communal :

Nous allons regarder.

M. M. Charif :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Récemment j'ai entendu une émission concernant les problématiques sur les radons dans l'Arc Jurassien. Je voulais savoir si la Commune a des informations à ce niveau-là et si on pouvait avoir quelques informations du Canton ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Vous parlez du radon que nous pouvons mesurer dans les caves ? Nous n'avons malheureusement pas d'informations. Je pense que le Canton peut être une source d'informations, mais nous reviendrons vers vous dès que nous en saurons plus.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Je voudrais remercier M. Claude Zweiacker qui est venu il y a une dizaine d'années pour un remplacement et qui est parmi les plus fidèles journalistes présent ici à Cressier. Merci pour votre assiduité et nous vous souhaitons tout le meilleur pour la suite. M. Maxime Humbert-Droz sera son remplaçant, d'ores et déjà bienvenue. Merci pour votre présence. De la part du Conseil communal, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'années.

M. J. Veillard, Président :

Je vous remercie d'être venue à cette séance du Conseil général, et nous pouvons clore la séance. Belle soirée et belles fêtes.

La séance est levée à 18h12.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,
le Président, le Secrétaire,

J. Veillard

A. Chittani

